

ORDRE DU JOUR :

- Point d'étape relatif à la négociation sur la modernisation de la grille de rémunération des salariés des IEG
- Négociation de l'avenant n° 12 à l'accord prévoyance relatif à la mise à jour des taux de cotisation 2025
- Présentation du bilan de l'accord relatif au dialogue social dans la branche des industries électriques et gazières 2021-2025

Retrouvez la déclaration lue en ouverture de séance :



Point d'étape relatif à la négociation sur la modernisation de la grille de rémunération des salariés des IEG

Ce point d'étape a consisté pour les employeurs à nous informer du maintien de la suspension des négociations. Les employeurs justifient ce gel des discussions par l'absence de mandat de la part d'EDF en raison de la modification en cours de sa gouvernance, et d'autre part un écart jugé trop important avec les revendications syndicales.

Des propositions des employeurs... Qui ne répondent toujours pas aux enjeux

- Augmentation des plafonds des collèges (exécution, maîtrise, cadre) de 7 %
- Augmentation du plancher collège exécution de 7,5 %
- Création des échelons 13 (38 ans) et 14 (41 ans) avec une évolution salariale de 1,14 %
- Salaires minima de Branche à SMIC +2 %

- Réévaluation des niveaux d'embauche :
 - BAC+2 NR 90
 - BAC+3 NR 120
 - BAC+5 et plus NR 160
- Possibilité de reconnaître l'expérience professionnelle hors IEG à l'embauche par l'augmentation de l'échelon d'ancienneté
- Réévaluation à l'échelon 4 de l'indemnité d'astreinte

Ces propositions ne concerneraient qu'un tiers des salariés pour un effort global estimé à seulement +0,4 % de la masse salariale...

Les autres mesures impactant l'ensemble des salariés :

- Retrait de la référence NR
- Mise en place de pas de progression de 0,1 %
- Un minima d'augmentation individuelle de 1,5 %
- Progression salariale de 4,6 % entre chaque GF

FO Énergie n'accompagnera pas une réforme profonde sans contrepartie réelle, les propositions des employeurs doivent intégrer :

- Des garanties financières pérennes
- Un engagement sur des minimas d'évolution à la hauteur
- Un encadrement des taux d'évolution individuelle annuelle

Plus on attend, plus les salariés seront pénalisés

Chaque mois de retard dans les négociations, c'est un mois de moins pendant lequel les salariés ne peuvent bénéficier des rares mesures positives prévues par la future grille de rémunération, comme l'évolution des échelons d'ancienneté.

Paradoxalement, les IEG se sont déjà vu imposer depuis le 1^{er} janvier 2025 l'évolution des limites d'âge... Mais du côté des employeurs, tout semble fait pour ralentir les choses. Pour gagner du temps? Pour faire des économies?

L'immobilisme est du côté des employeurs

Ne nous laissons pas accuser de bloquer les discussions. Ce sont bien les employeurs qui freinent volontairement une réforme qu'ils qualifient de « profonde », en refusant d'y mettre les moyens.

Les salariés attendent autre chose qu'un toilettage à coût constant. Compte tenu des enjeux des entreprises de la branche des IEG, les employeurs doivent prendre conscience qu'une modernisation de la grille de rémunération au rabais engendrerait des difficultés de recrutements, ébranlerait la fidélisation des salariés et mettrait à mal l'engagement des personnels.

Négociation de l'avenant n° 12 à l'accord prévoyance relatif à la mise à jour des taux de cotisation 2025

Il s'agit d'un avenant purement technique destiné à garantir la continuité de la couverture prévoyance pour l'ensemble des salariés de la Branche. L'extension de l'avenant n° 11 risquait d'être rejetée par les pouvoirs publics en raison de formulations non conformes au code de la Sécurité sociale.

Présentation du bilan de l'accord relatif au dialogue social dans la branche des industries électriques et gazières 2021-2025

Un bilan de l'accord sur le dialogue social de Branche 2021-2025, que notre organisation n'avait pas signé.

Cet accord, qui arrive à échéance le 31 décembre prochain, démontre à date un dialogue social soutenu.

Nous espérons que la future négociation permettra de doter les représentants des salariés des moyens et du temps nécessaires pour répondre aux ambitions de la Branche.

Prochaine CPPNI
Le 19 juin 2025